

REGLEMENT INTERIEUR FORUM PORT ARIANE

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves ou stagiaires.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les formateurs en ce qui concerne les règles de sécurité. Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit respecter les normes élémentaires d'hygiène. Sont particulièrement visés : l'interdiction de vapoter, fumer, cracher, de se restaurer ou de jeter des détritux, l'hygiène corporelle et la nécessité de signaler à l'établissement tout risque de contagion en cas de maladie.

Article 2 : Consignes de sécurité

En cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées. Tous les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de participer aux exercices d'évacuation lorsqu'ils sont organisés. D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné.

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Il est également interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool.

Il est également interdit de fumer, vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Article 3 : Accès aux locaux / Organisation des cours théoriques + pratique

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 17h à 19h, avec possibilité de cours théoriques les mercredis, jeudis et vendredis.

Les cours de conduite sont sur des plages horaires variables entre le lundi et samedi, entre 8h et 20h.

La salle est accessible librement de 17h à 19h pour les élèves ayant un accès compris dans leur formule.

L'accès à tout dispositif d'entraînement au code ainsi que son utilisation (tests, tout dispositif d'entraînement au code présent dans l'établissement ou accessible à distance ainsi que les supports de recueil des réponses) est régit par les conditions particulières d'accès définies dans le contrat de formation ou à l'initiative du personnel de l'établissement.

REGLEMENT INTERIEUR FORUM PORT ARIANE

Les thématiques traitées sont les suivantes (choisissez vos propres thématiques):

- les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ; - la pression sociale (publicité, travail ...) ;
- la pression des pairs. - Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...

Modalités spécifiques à l'enseignement aux formations 2 roues :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail ...) ;
- la pression des pairs.

Pour les cours pratiques :

Le contrat de formation est conclu après une évaluation de départ dont les modalités de réalisation sont disponibles dans les locaux de l'établissement (évaluation ENPC).

Chaque élève se voit attribuer un livret d'apprentissage numérique qu'il devra renseigner au fur et à mesure de sa progression avec l'assistance du formateur.

Modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite du fait de l'élève :

	Moyens	Délais	Dispositions applicables
Réservation des leçons	Auprès du secrétariat dans les horaires d'ouverture : par téléphone (sms ou appel) ou par email.	Selon les dispositions du contrat.	-
Annulation des leçons de conduite	Auprès du secrétariat dans les horaires d'ouverture : par téléphone (sms ou appel) ou par email.	Selon les dispositions du contrat.	Selon les dispositions du contrat.

REGLEMENT INTERIEUR FORUM PORT ARIANE

Toute leçon non décommandée 48h à l'avance, jours ouvrables, sera considérée comme due sauf cas de force majeure dûment justifiée. • Les comptes clients doivent être soldés 72h avant l'examen pratique ou la fin de formation initiale AAC. • En cas de non-respect, l'établissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage de l'examen et de le reporter ultérieurement.

Modalités d'annulation des leçons de conduite du fait de l'établissement :

A préciser en conformité avec les éléments présents dans le contrat

Les leçons de conduite sont d'une durée maximale de 2 h, elles peuvent se dérouler de manière individuelle ou en séance collective. L'interruption entre deux leçons consécutives doit être au minimum équivalent à la durée de la leçon précédente.

Pour tout retard, les élèves doivent informer le secrétariat par appel, sms ou email. Il en va de même pour les formateurs, qui informeront les élèves.

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures adaptées (talons haut et tongs interdits), vêtements permettant une aisance de mouvement et ne gênant pas la prise d'information en conformité avec les prescriptions du code de la route (article R412-6). Et une tenue adaptée à la situation.

Pour les formations deux-roues : obligation de porter un équipement obligatoire homologué (casque moto, gants moto, et chaussures qui couvrent les chevilles), de se vêtir d'un blouson adapté à la pratique du 2 roues à moteur (avec les protections moto) et d'un pantalon de type « jean » au minimum.

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

L'utilisation du matériel pédagogique est exclusivement réservée à l'activité de formation et uniquement sur les lieux de formation.

L'élève s'engage à conserver en bon état le matériel qui lui est confié et à signaler toute anomalie détectée au personnel de l'établissement.

Article 7 : Assiduité des stagiaires

L'élève stagiaire s'engage au respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite.

En cas d'absences ou de retards, les modalités précisées à l'article 4 du présent règlement s'appliquent.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte de l'assiduité de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

Article 8 : Comportement des stagiaires

REGLEMENT INTERIEUR FORUM PORT ARIANE

Tout comportement visant au non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et au bon déroulement des formations est proscrit sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Sont particulièrement visés les comportements à caractère agressif, violent, homophobe, sexiste, raciste.

Ces règles élémentaires sont également applicables au personnel enseignant ou administratif, aux autres élèves ou toute personne présente sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Toute tentative de propagande autant religieuse que politique ou syndicale est proscrite sur les lieux de formation, ou à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite.

Article 9 : Sanctions disciplinaires

Les sanctions applicables sont : l'avertissement oral qui précise les motifs de plainte et avertit des suites possibles en cas de maintien du comportement ; l'avertissement écrit qui précise les motifs de plainte faisant suite à l'avertissement oral et rappelle les suites possibles en cas de maintien du comportement ; la suspension provisoire faisant à suite l'avertissement écrit qui précise la durée de la suspension, les conditions de retour en formation et les suites possibles en cas de maintien du comportement; l'exclusion définitive faisant à suite à la suspension.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte des sanctions disciplinaires prise à l'encontre de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

En cas de contestation des mesures prises par l'établissement, l'élève peut saisir le médiateur de la consommation dont relève l'établissement.

Article 10 : Utilisation du téléphone

L'utilisation du téléphone est strictement interdite pendant les cours de pratique ainsi que pendant les cours théoriques, afin de ne pas déranger : les autres élèves, ou les formateurs. En cas de possible urgence (astreinte, garde d'enfant, ...), avertir le formateur et trouver une solution pour ne pas être trop perturbé.

Article 11 : Informations complémentaires

- L'établissement ne serait être tenu pour responsable du retard du candidat dans la remise des documents nécessaire à la constitution de son dossier. Dès que le dossier est complet, l'établissement s'engage à le déposer à la préfecture dans les meilleurs délais.

REGLEMENT INTERIEUR FORUM PORT ARIANE

- Si le candidat choisit de ne pas se présenter à l'examen, il doit en avertir l'établissement au moins 7 jours ouvrables avant sa date d'examen. A défaut, il perdra les frais relatifs à cette prestation, sauf cas de force majeure dûment justifiée.
- Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge.
- En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.
- Une date d'examen pour l'épreuve pratique est attribuée après la validation des quatre bilans de Compétences pour l'épreuve pratique.
- La présentation aux examens est conditionnée par les places attribuées à l'établissement par la préfecture ainsi que par les places encore disponibles.
- En cas de non-respect du calendrier de formation, l'enseignant a la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen.
- L'établissement a, vis à vis du candidat, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

Article 12 : Déroulé de l'examen / Formation et épreuves

- Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ du candidat. A l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu par le candidat, une estimation du volume d'heures de formation nécessaires au candidat est établie. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier par la suite au cours de la formation en fonction des aptitudes du candidat, de sa motivation, de sa régularité.
- En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs de la leçon. A la fin de chaque leçon, il commente l'évolution observée du candidat en fonction des objectifs visés.
- Le jour des examens théorique et pratique, le candidat doit se présenter muni d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Pour l'examen pratique il doit également être en possession de son livret d'apprentissage numérique sur son téléphone (chargé).
- Déroulement de l'examen pratique : l'épreuve dure environ 30 –35 minutes dont 20 –25 minutes de conduite effective.
- Au cours de l'examen, le candidat devra effectuer 2 manœuvres dont une au moins en marche arrière, et répondre à « 3 questions relatives aux vérifications intérieures et extérieures et gestes 1^{er} secours.

REGLEMENT INTERIEUR FORUM PORT ARIANE

Adresse des cours de formation hors circulation 2 roues

FORMATIONS PRÉPARATOIRES AUX

PERMIS A1-A2

FORMATIONS AM — FORMATION 125 — PASSERELLE A2 VERS A



**ADRESSE DU LIEU DE FORMATION
HORS CIRCULATION**

• Temps de parcours à partir de l'école de conduite : 15 A 20 MN

• Partage de la piste : avec les motos écoles de l'association AMEM

• Capacité d'accueil : 5 PISTES EXAMEN ET PLUSIEURS EDUCATIF

• Disponibilité : DU LUNDI AU SAMEDI SUIVANT ACCORD DE L ARENA

A Lattes, le 29/07/2026.

La direction.

REGLEMENT INTERIEUR FORUM PORT ARIANE

